

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 14 décembre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Nathalie FEDI - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Xavier MERY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Cédric URIOS - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Roland BLUM représenté par Monique CORDIER - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par Marc POGGIALE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Michèle EMERY représentée par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Samia GHALI représentée par Nathalie PIGAMO - Roland GIBERTI représenté par Muriel PRISCO - Bruno GILLES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Bernard JACQUIER représenté par Kheïra ZENAFI - Nathalie LAINE représentée par Régine GOURDIN - Marie-Louise LOTA représentée par Carine ROGER - Hélène MARCHETTI représentée par Mireille BALOCCO - Bernard MARTY représenté par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - André MOLINO représenté par Patrick MAGRO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Cédric URIOS - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Christyane PAUL représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Virginie MONNET-CORTI - Roger RUZE représenté par Eric SCOTTO - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Julien RAVIER - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO représentée par Marcel GRELY - Dominique TIAN représenté par Stéphane PICHON - Jean-Louis TIXIER représenté par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Maxime TOMMASINI représenté par Claude VALLETTE - Jocelyne TRANI représentée par Marcel MAUNIER - Lionel VALERI représenté par Andrée GROS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Yann FARINA - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Karim GHENDOUF - Annie GRIGORIAN - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÉS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Emmanuelle SINOPOLI - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Février 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 004-372/16/CT

■ Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public , concernant l'exploitation des parcs de stationnement en enclos de Marseille des Plages, Providence, Tilleuls et Beaugéard - Effia Stationnement Marseille

Avis du Conseil de Territoire

DPMOD 16/14998/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7 I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du projet de délibération présenté ci-après :

Depuis sa création la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence concernant la réalisation et la gestion des aires et parcs de stationnement

Par délibération DTM 001-1317/15/CC du 25 septembre 2015, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le choix du délégataire et de la convention de délégation de service public sous la forme d'un affermage n° 15/1623, pour l'exploitation des parcs en enclos de Marseille des plages (7 parcs), Providence, Tilleuls et Beaugéard, confiée à la Société Effia Stationnement. Conformément au contrat, celle-ci a créé une société dédiée Effia Stationnement Marseille, laquelle s'est substituée à cette dernière dans ses droits et obligations. Ce contrat a démarré le 26 octobre 2015 pour une durée de 7 ans.

La Ville de Marseille a accueilli la manifestation de football de renommée mondiale, EURO 2016, qui s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2016. Six matchs ont été joués au sein du nouveau stade Vélodrome. Afin d'accompagner cette manifestation et partager avec de nombreux usagers cet événement exceptionnel, la Ville de Marseille a décidé, à l'instar de nombreuses grandes villes, de mettre en place une « Fan Zone » pouvant accueillir jusqu'à 90 000 spectateurs.

Compte tenu de l'espace nécessaire, la Ville de Marseille a décidé d'organiser cette manifestation sur les plages du Prado. Après étude de ce projet par les services de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et du Bataillon des Marins Pompiers, il s'est avéré indispensable d'inclure dans ce dispositif, les trois parcs en enclos des plages P1, P2 et P3 qui jouxtent ce lieu, afin de servir de SAS de sécurité, dédié au contrôle des usagers et à l'accueil des services de secours.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille a demandé à la Métropole Aix-Marseille Provence de mettre à disposition de l'agence ID2MARK, organisateur de la « Fan Zone » ces trois parcs du 16 mai au 13 juillet 2016. Cette mise à disposition rendue nécessaire pour des raisons de sécurité s'inscrivant dans le cadre du plan « Vigipirate » a fait l'objet d'une convention entre ID2MARK et le délégataire Effia Stationnement Marseille.

La neutralisation de ces trois parcs durant cette période (59 jours) a entraîné une perte de recettes brutes de 57 717 euros HT, que la Métropole s'était engagée à supporter à l'issue de la manifestation, au regard du compte d'exploitation prévisionnel contractuel et des charges non engagées par le délégataire. Ainsi le montant net des recettes que la collectivité compensera s'élèvera à 53 478 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après approuvant l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public n° 15/1623 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

**Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Février 2017**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DTM 001-1317/15/CC du 25 septembre 2015, par laquelle la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le choix du délégataire et de la convention de délégation de service public sous la forme d'un affermage n° 15/1623, pour l'exploitation des parcs en enclos de Marseille des plages (7 parcs) et des parcs Providence, Tilleuls et Beaugeard, confiée à la Société Effia Stationnement Marseille ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de Territoire de Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

Délibère

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur ce projet de délibération.

Présents	106
Représentés	38
Voix Pour	142
Voix Contre	0
Abstentions	2

Adoptée

Signé le 14 Décembre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Février 2017

Se sont abstenus :

Marie MUSTACHIA – Antoine MAGGIO

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER